

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 décembre 2024
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 50

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2024 (accusé de réception du 12/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Avenant à la convention de mise à disposition d'un véhicule de la Mission Locale du
Pays de Cornouaille à la ville de Quimper (pour son action KempNozVan)**

Il s'agit de valider l'avenant à la convention passée entre la ville de Quimper et la Mission Locale du Pays de Cornouaille pour la mise à disposition d'un véhicule dans le cadre de l'action « KempNozVan » en raison du changement de véhicule.

L'action « KempNozVan » est une action d'aller vers de prévention pluridisciplinaire (addictions, violences sexuelles et sexistes, médiation...) portée par la ville de Quimper proposée et retenue dans le cadre de l'appel à projet national MILDECA.

Elle consiste à aller en van sur les lieux de rassemblement des noctambules de 22h à 5h, à s'y installer et aller à la rencontre des personnes pour, notamment, dialoguer, proposer de l'eau, un café et engager un échange autour des questions de prévention.

De manière à mener à bien cette action, la ville a besoin d'un véhicule adapté et équipé, dont elle ne dispose pas dans son propre pool. C'est la raison pour laquelle elle s'est rapprochée de la Mission Locale du Pays de Cornouaille, aux fins de bénéficier de la mise à disposition d'un fourgon présentant les caractéristiques attendues. Une convention de mise à disposition a été passée dans ce cadre.

La mission locale ayant changé le véhicule mis à notre disposition, il convient de prendre en compte ce changement dans le cadre d'un avenant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition d'un véhicule de la Mission Locale du Pays de Cornouaille à la ville de Quimper (pour son action « KempNozVan »).